## VILLE DE ROYAN



## **ARRETE**

## PORTANT DELEGATION A MADAME MONTICO BRIGITTE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2ème CLASSE

HT/YC ASG n° 08.0278

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-30 et R.2122-8,

## ARRETE

<u>Article 1</u>: Madame Brigitte MONTICO, née le 12 novembre 1963 à ROYAN (Charente-Maritime), Adjoint Administratif Territorial 2ème Classe, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité:

- 1- Au titre de l'article L.2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales pour procéder à la légalisation de toute signature apposée en sa présence par l'un de mes administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus.
- 2- Au titre de l'article R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales pour procéder à la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

Madame MONTICO pourra valablement délivrer sous ma surveillance et ma responsabilité toutes copies, extraits et bulletins d'Etat-Civil quelle que soit la nature des actes.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort sur Mer et à Monsieur le Procureur de la République à Saintes.

Spécimen de signature

Mairie de Royan, le 17 mars 2008 Le Maire, Didier QUENTIN

**Brigitte MONTICO** 

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 18 mars 2008